



AVIS PUBLIC

DÉCISIONS SUR TROIS DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DANS LES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS (TNO)

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 5 avril prochain à compter de 16h à la salle du conseil située au 420 route 132 Ouest à Amqui, le comité administratif de la MRC de La Matapédia statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

<i>TNO, adresse et matricule</i>	<i>Zone</i>	<i>Description</i>
TNO de Lac-Casault 0 Canton Casault - 3474-54-5540	102 F	1° Autoriser l'implantation d'un chalet préfabriqué (10,97 m X 4,27 m) dont la largeur du mur avant est de 4,27 m alors que le minimum prescrit est de 6,00 m .
TNO de Lac-Casault 160 Chemin du domaine Casault - 3272-04-1382	95 R	2° Autoriser que la superficie d'un bâtiment accessoire (<i>garage avec hangar à bois annexé</i>) soit de 110,36 m² alors que le maximum permis est de 82,50 m² .
		3° Autoriser que la hauteur du bâtiment accessoire soit de 8,53 m alors que le maximum permis est de 5,00 m .

Tout intéressé par ces demandes de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du 5 avril 2023 à 16h.

DONNÉ À AMQUI CE 8^e JOUR DE MARS 2023.

Pascal St-Amand
Greffier adjoint